



# **Plan régional santé environnement**

**Séminaire du 23 janvier 2009 - DIJON - Bourgogne**

## Introduction

**Ce séminaire du 23 janvier 2009** a constitué la première étape du travail d'élaboration collective des priorités en santé environnement pour la Bourgogne. Il s'inscrit dans le cadre de la concertation préalable nécessaire à la mise en place d'un plan d'action concret et efficace.

**Tous les enjeux du futur plan national santé environnement 2 (PNSE 2)** n'ont pas été traités mais le travail des quatre ateliers a permis d'engager la réflexion régionale indispensable.

**Dans les mois à venir**, il s'agira de prendre date pour les étapes suivantes de la concertation ainsi que pour l'élaboration des objectifs, des actions et des modalités de suivi du plan régional qui s'appuieront notamment sur les priorités figurant dans le PNSE 2 définitif.



# Compte-rendu des travaux des quatre ateliers

## Atelier 1

Améliorer la qualité de l'air par le développement des énergies propres.

## Atelier 2

Lutter contre les situations d'indignité et améliorer la qualité environnementale du bâti.

## Atelier 3

Protéger les ressources en eau destinées à la consommation humaine et favoriser le retour à un bon état écologique de l'eau.

## Atelier 4

Améliorer la formation et la sensibilisation sur les enjeux majeurs de la santé environnementale.

# ATELIER 1

## **Améliorer la qualité de l'air par le développement des énergies propres**

**Animateur de l'atelier** : Louis JEANNIN – professeur honoraire – président du Réseau Prévention Tabac 21 à DIJON.

**Rédacteurs** : Sandrine MONTEIRO (ATMOSF'Air) Bruno MAESTRI (DRASS)

- 1. Les principaux polluants de l'air en Bourgogne et leurs sources (ATMOSF'Air Bourgogne Sandrine MONTEIRO) – (7').**
- 2. Principales conclusions de l'étude sur l'évaluation de l'impact sanitaire lié aux polluants atmosphérique sur l'agglomération dijonnaise. Interaction pollution atmosphérique et pollens (Jean-Pierre BESANCENOT – ancien professeur des universités – Bioclimatologue) (7').**
- 3. La vulnérabilité à la pollution, les personnes sensibles - l'importance de la qualité de l'air intérieur (Louis JEANNIN) - (7').**
- 4. Le programme de réduction de la pollution atmosphérique liée aux activités industrielles (DRIRE de Bourgogne – Philippe CHARTIER) (7').**

## ***Retour d'expérience :***

- 5. l'appui aux collectivités de Côte d'Or en matière de maîtrise de la demande d'énergie et de développement des énergies renouvelables** (Syndicat intercommunal d'électricité de la Côte d'Or - Jean-Michel JEANNIN – directeur ; Pascaline FISCH –chargée de mission énergie) – (30' – 15 minutes d'intervention – 15 minutes de débat avec les participants).
- 6. Rappel des axes du PNSE 2 relatifs à l'air** (B. MAESTRI) - (2').
- 7. Débat avec les participants - propositions d'objectifs et de pistes de travail** (30').
- 8. Synthèse des discussions et des propositions du groupe – rédaction des conclusions pour la restitution en début d'après-midi** (30').



## Ont participé à cet atelier :

<i>Nom de l'Organisme</i>	<i>Représentant</i>	<i>adresse messagerie</i>
Ademe	M. Didier CHATEAU	<a href="mailto:didier.chateau@ademe.fr">didier.chateau@ademe.fr</a>
Alterre Bourgogne	Mme Pascale REPELIN	<a href="mailto:p.repellin@alterre-bourgogne.org">p.repellin@alterre-bourgogne.org</a>
ATMOSF'AIR	M. Sandrine MONTEIRO (rédacteur)	<a href="mailto:atmosfair.monteiro@free.fr">atmosfair.monteiro@free.fr</a>
Chambre régionale des métiers - chargé de mission climatologue	M. KREMER Emmanuel M. Le professeur Jean Pierre BESANCENOT	<a href="mailto:ekremer@artisanat-bourgogne.fr">ekremer@artisanat-bourgogne.fr</a> <a href="mailto:jean-pierre.besancenot@wanadoo.fr">jean-pierre.besancenot@wanadoo.fr</a>
DDASS 89	Mme Jacqueline LAROSE	<a href="mailto:jacqueline.larose@sante.gouv.fr">jacqueline.larose@sante.gouv.fr</a>
DIREN Bourgogne	Mme Estelle LABBE BOURDON	<a href="mailto:Estelle.LABBE-BOURDON@bourgogne.ecologie.gouv.fr">Estelle.LABBE-BOURDON@bourgogne.ecologie.gouv.fr</a>
DRASS BOURGOGNE - CIRE Bourgogne	M. François CLINARD	<a href="mailto:Francois.CLINARD@sante.gouv.fr">Francois.CLINARD@sante.gouv.fr</a>
DRASS BOURGOGNE - santé environnement	M. Bruno MAESTRI (rédacteur)	<a href="mailto:bruno.maestri@sante.gouv.fr">bruno.maestri@sante.gouv.fr</a>
DRE	M. B. BOSQUET (D. Adjoint)	<a href="mailto:NathaliePetit@developpement-durable.gouv.fr">NathaliePetit@developpement-durable.gouv.fr</a>
DRIRE	Aurélie DEUDON	<a href="mailto:aurelie.deudon@industrie.gouv.fr">aurelie.deudon@industrie.gouv.fr</a>
DRIRE	M. Philippe CHARTIER	<a href="mailto:philippe.chartier@industrie.gouv.fr">philippe.chartier@industrie.gouv.fr</a>
DRTEFP	Mme Véronique BIDET	<a href="mailto:veronique.bidet@dr-bourg.travail.gouv.fr">veronique.bidet@dr-bourg.travail.gouv.fr</a>
Réseau prévention tabac	M. Le professeur L. JEANNIN (animateur)	<a href="mailto:cdrm21@orange.fr">cdrm21@orange.fr</a>
Syndicat Intercommunal d'Electricité de Côte d'Or	M. Jean Michel JEANNIN	<a href="mailto:jmjeannin@siceco.fr">jmjeannin@siceco.fr</a>
Syndicat Intercommunal d'Electricité de Côte d'Or	M. FISCH	<a href="mailto:pfisch@siceco.fr">pfisch@siceco.fr</a>
UFC Que Choisir	M. Jean CABBILLARD	<a href="mailto:ufcquechoisir.21@laposte.net">ufcquechoisir.21@laposte.net</a>
URAF Bourgogne	Mme Monique TISSOT	<a href="mailto:urafbourgogne@uraf16.unaf.fr">urafbourgogne@uraf16.unaf.fr</a>
URAF Bourgogne	M. Rolland GAUTHIER	<a href="mailto:urafbourgogne@uraf16.unaf.fr">urafbourgogne@uraf16.unaf.fr</a>
Ville De Dijon	Mme Myriam Le TALLEC (responsable du service Dijon ville santé)	<a href="mailto:mletaltec@ccas-dijon.fr">mletaltec@ccas-dijon.fr</a>

# Synthèse des discussions de l'atelier 1

**Mme MONTEIRO (ATMOSF'Air)** présente les cartes de synthèse des niveaux de pollutions dans les principales agglomérations de la région : oxyde d'azote, particules fines et ozone constituent l'essentiel de la pollution de fond rencontrée.

**M. Le professeur BESANCENOT** précise l'impact sanitaire de ces différents polluants à partir des conclusions de l'étude réalisée sur l'agglomération dijonnaise en 2007<sup>1</sup>. Il en ressort que tous les gains sanitaires envisageables (réduction des décès anticipés et des hospitalisations) résulteront d'une diminution sensible de cette pollution de fond.

Le lien entre le niveau de pollution et le risque allergisant lié au pollen est désormais mieux connu : c'est en favorisant l'augmentation de la production de pollens et en détériorant les grains que les quantités d'allergènes émis dans l'atmosphère sont démultipliées.

**M. Le professeur JEANNIN** rappelle les conséquences tragiques et devenues historiques des pics de pollution atmosphérique: Vallée de la Meuse (1930), Londres (Décembre 1952), New York (1953), liés par temps de brouillard à un mélange de poussières de charbon et de gaz acides ("smog", contraction de "smoke" et de "fog").

<sup>1</sup> Évaluation de l'impact sanitaire de la pollution atmosphérique urbaine. Agglomération de Dijon - [http://www.invs.sante.fr/publications/2007/eis\\_pollution\\_dijon/index.html](http://www.invs.sante.fr/publications/2007/eis_pollution_dijon/index.html)

Depuis, l'accent a été mis sur les conséquences de la pollution de fond. L'étude qui fait référence est celle de l'équipe de Dockery (1993)<sup>2</sup> qui constate dans six villes nord américaines un excès de mortalité croissant avec le degré de pollution; il s'agit de décès par maladies respiratoires chroniques (bronchite chronique, asthme...) ce qui n'est pas pour étonner ; mais aussi par maladies cardio-vasculaires, ce qui ne tombe pas sous le sens.

Avec l'évolution du mode de vie (circulation automobile en particulier) modifiant et enrichissant la liste des polluants, on accuse maintenant les particules fines et ultrafines.

Ainsi affirme t-on qu'il existe pour chacun d'entre nous un risque notable de maladie cardiovasculaire, en cas d'exposition chronique à un haut niveau de pollution par ces particules. (RL. Johnson)<sup>3</sup>.

Mais le statut fumeur ou non-fumeur joue un rôle. Pour le non-fumeur, l'exposition chronique à un haut niveau de pollution atmosphérique ne semble pas augmenter le risque de décéder d'une maladie respiratoire ; même s'il le fragilise au risque d'infection respiratoire sévère par grippe ou pneumonie.

Pour le fumeur par contre, le risque de décéder de maladie respiratoire est cinq fois plus grand que celui de décéder d'une affection cardio-vasculaire.

<sup>2</sup> Dockery et al, *An association between air pollution and mortality in six US cities* (N Engl. J Med 1993).

<sup>3</sup> RL.Johnson, *Relative Effects of Air Pollution on Lungs and Heart*, *Circulation*. 2004; 109.



Rappelons que sous nos climats nous respirons plus de 80% du temps de l'air "intérieur". Le tabac y reste le polluant le plus présent et le plus nocif. Malgré le succès de la loi sur l'interdiction de fumer dans les lieux recevant du public, des progrès restent à faire.

**M. CHARTIER (adjoint au chef de division environnement industriel et sous-sol - cellule risques chroniques à la DRIRE)** présente les outils réglementaires permettant de planifier les baisses d'émissions polluantes du secteur industriel ainsi que le programme de réduction qui en découle.

**M. Jean-Michel JEANNIN et Mme Pascaline FISCH** présentent l'activité et le rôle du syndicat intercommunal d'énergies de Côte d'Or en matière de conseil aux collectivités sur les questions de maîtrise des consommations et d'efficacité énergétique.

Associé aux autres départements dans une démarche intersyndicale, le pré-diagnostic énergétique du patrimoine bâti a concerné 27 des 48 communes de plus de 1000 habitants de Bourgogne et 647 bâtiments.

Il ressort des 15 pré-diagnostic déjà exploités que ce sont 1133 tonnes d'équivalent CO2 qui pourraient être évitées avec une baisse des consommations énergétiques de 25%, moyennant des travaux d'un montant global évalué à 7 millions d'euros.

Une moindre dépendance aux énergies fossiles polluantes serait ainsi possible sous réserve de pouvoir mobiliser les financements nécessaires. Sur le plan sanitaire cette démarche s'inscrit dans la priorité définie par les professionnels de santé concernant la lutte contre les pollutions diffuses.

# Synthèse des propositions

Il ressort de ces présentations que l'enjeu primordial réside dans la réduction des pollutions atmosphériques de fond ; deux secteurs sont tout particulièrement concernés : les transports et les bâtiments.

Le niveau de risque sanitaire posé, un premier retour d'expérience présenté, la discussion s'engage avec tous les participants qui font part de leurs propositions pour diminuer les pollutions diffuses.

**Si les études de diagnostics énergétiques pour les communes réalisées par le SICECO ont permis d'engager une certaine dynamique, la démarche se heurte à un double problème :**

Le niveau d'action doit intégrer les communes urbaines où le potentiel de réduction des émissions polluantes est important et le Syndicat d'électricité de Plombières (qui ne propose pas cette prestation).

La question du financement des travaux conséquents reste en suspend ce qui obère la réalisation des opérations les plus bénéfiques en terme de gain énergétique et sanitaire.

Solutions et pistes d'actions envisageables :

- Travail préparatoire avec les financeurs publics sur la base des objectifs du Grenelle de l'environnement.

- Renforcer les actions lancées par les syndicats d'électrification instigateurs de démarches similaires à l'instar du SICECO. (SYDEL en Saône-et-Loire, SIEEEN dans la Nièvre).
- Renforcer la maîtrise de l'énergie et la sobriété énergétique.
- Concertation avec les collectivités urbaines sur la base d'une généralisation de la démarche de pré-diagnostic pour les bâtiments publics.
- Favoriser l'accès aux énergies renouvelables.
- Analyse de l'accès aux énergies renouvelables dans le parc public locatif.
- Renforcer le soutien aux Espaces « Info Energie » (4000 personnes directement informées par an en 2008, chiffre à augmenter).
- Favoriser les bilans d'ensemble sur le bâti (isolation, pollution intérieure,...), et non résultant d'approches sectorielles et promouvoir l'usage de matériaux sans danger pour la santé lors des opérations de rénovation (construire ou rénover les bâtiments selon des critères de qualité environnementale afin d'apporter les meilleures garanties de confort et de santé aux occupants).
- Favoriser la mise en place de conseillers médicaux en environnement intérieur.
- Consolider l'initiative partenariale régionale du Centre de ressources sur la qualité environnementale du bâtiment en Bourgogne.

**Les lois de décentralisation ont permis la montée en puissance de la place des collectivités locales dans les politiques d'aménagement du territoire.** Il s'en est suivi une multiplication des démarches de planification sur des espaces variés et très fortement dépendant les uns des autres.



- Les participants soulignent l'importance majeure des SCOT comme véritables outils opérationnels d'aménagement cohérents des territoires et de réduction des pollutions diffuses.
- Nécessité d'une densification des pôles urbains avec de nouvelles formes d'habitat (éco-quartiers), accompagnant des politiques foncières et de renouvellement urbain efficaces. Des pistes d'actions devront être proposées.
- Mettre en cohérence les politiques sectorielles de l'habitat, des transports, de l'urbanisme (ex : logements économes en énergie, éloignés de tout transport collectif performant.
- Les participants à l'atelier mentionnent l'importance de la vulnérabilité énergétique des ménages bourguignons.

Un recensement de l'ensemble des Plans de déplacement et des actions qui ont été menées à ce titre permettrait un échange d'expérience utile.

- Il est fait état de la nécessité absolue d'accentuer un report modal massif de la route vers le rail. Là encore une réponse partielle peut venir de la mise en œuvre du SCOT par le développement des axes ferroviaires et la mise en œuvre de solutions sur le thème habitat / transport.
- Développer la consommation issue d'une agriculture de proximité, notamment périurbaine pour réduire les besoins de transports. Préserver les terres agricoles en ce sens.

**Une approche territoriale souhaitée par le Plan national santé environnement viserait à identifier les zones de cumul de facteurs défavorables** (précarité énergétique, habitat dégradé, exposition aux bruits, pollution atmosphérique...) et à définir les modalités de traitement de ces situations.

- Analyse au niveau régional des outils d'organisation territoriale existant ainsi que leur degré d'avancement sur l'air, le bruit, l'énergie, les transports, l'offre de logement et l'urbanisation.
- Mettre en place un groupe de travail chargé spécifiquement d'élaborer les pistes d'action du futur PRSE 2 sur la territorialité et la détermination des zones d'action prioritaires.

### **Les outils de planification en matière de qualité de l'air sont nombreux**

- Le PRQA Bourguignon comprenait des dispositions pour diminuer la pollution particulaire, les oxydes d'azote et la pollution provenant des pesticides en concertation avec les communes rurales. Quelles sont les suites qui seront données aux dispositions de ce plan qui doit être remplacé par le futur schéma régional Air, énergie, climat qui reste à construire ?
- Les participants souhaitent qu'une analyse des freins à l'accès aux énergies propres existant en Bourgogne soit réalisée.

## Atelier 2

# Lutter contre les situations d'indignité et améliorer la qualité environnementale du bâti

### *Animateur de l'atelier :*

M. Régis DICK (Directeur de l'agence régionale pour l'environnement et le développement soutenable).

### *Rédacteurs :*

Myriam GUERMONPREZ (Grand Dijon) - Madame Chantal MATTIUSI (DDE de Côte d'Or)

### *Présentations / Retours d'expérience :*

**1. La maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (M.O.U.S) de Côte d'Or** le rôle du conseil général Madame Marie-Hélène FRUGET (conseil général de Côte d'Or) (10mn exposé-10mn discussion) - Intervention de l'État - Madame Chantal MATTIUSI (Direction départementale de l'équipement de Côte d'Or) - (10mn exposé-10mn discussion) ; L'implication des collectivités locales Madame Myriam GUERMONPREZ (GRAND DIJON) - (10mn exposé- 10mn discussion).

**2. La lutte contre la non décence, les logements dégradés et l'insalubrité, à travers un partenariat Caisse d'allocation familiale / DDASS** - M. RAVEL Bernard (DDASS de L'Yonne) (15mn exposé-15mn discussion).



3. Rappel des axes du PNSE 2 relatifs à l'habitat (Guy MAITRIAS- DRASS) - (2').

4. Débat avec les participants - propositions d'objectifs et de pistes de travail (30').

5. Synthèse des discussions et des propositions du groupe – rédaction des conclusions pour la restitution en début d'après-midi (20') .

Ont participé à cet atelier

<i>Nom de l'Organisme</i>	<i>Représentant</i>	<i>messagerie</i>
ADIL	Mme JOURDES	<a href="mailto:adil21@wanadoo.fr">adil21@wanadoo.fr</a>
Agence nationale de l'habitat	M. Jacques D'USSEL (matin)	<a href="mailto:Jacques.D-ussel@anah.gouv.fr">Jacques.D-ussel@anah.gouv.fr</a>
Alterre Bourgogne	M. S. FLON	<a href="mailto:s.flon@alterre-bourgogne.org">s.flon@alterre-bourgogne.org</a>
Alterre Bourgogne	M. Régis DICK (animateur)	<a href="mailto:r.dick@alterre-bourgogne.org">r.dick@alterre-bourgogne.org</a>
CAF 21	M. Marc MEILLER	<a href="mailto:marc.meiller@caf.fr">marc.meiller@caf.fr</a>
CAF 89	Mme Françoise KERBIRIOU	<a href="mailto:françoise.kerbirou@caf.fr">françoise.kerbirou@caf.fr</a>
Communauté du grand dijon	Mme Myriam GUERMONPREZ	<a href="mailto:mguermonprez@grand-dijon.fr">mguermonprez@grand-dijon.fr</a>
Conseil général de Côte d'Or	Mme Marie-hélène FRUGET (rédacteur)	<a href="mailto:Marie-Helene.FRUGET@cg21.fr">Marie-Helene.FRUGET@cg21.fr</a>
DDASS 21	Mlle SOULERE	<a href="mailto:marie-line.soulere@sante.gouv.fr">marie-line.soulere@sante.gouv.fr</a>
DDASS 21	M. GATEAU	<a href="mailto:pascal.gateau@sante.gouv.fr">pascal.gateau@sante.gouv.fr</a>
DDASS 58	Mme BESSON Delphine	<a href="mailto:delphine.besson@sante.gouv.fr">delphine.besson@sante.gouv.fr</a>
DDASS 89	M. B. RAVEL	<a href="mailto:Bernard.RAVEL@sante.gouv.fr">Bernard.RAVEL@sante.gouv.fr</a>
DDE Côte D'or	Mme Chantal MATTIUSSI (rédacteur)	<a href="mailto:Chantal.Mattiussi@developpement-durable.gouv.fr">Chantal.Mattiussi@developpement-durable.gouv.fr</a>
DRASS BOURGOGNE - CIRE Bourgogne	M. Claude TILLIER	<a href="mailto:claudetillier@sante.gouv.fr">claudetillier@sante.gouv.fr</a>
DRTEFP	Mme Sophie CHERMAT	<a href="mailto:sophie.chermat@travail.gouv.fr">sophie.chermat@travail.gouv.fr</a>
H & D Bourgogne Sud	Mme Olinde FELGUEIRAS (matin)	<a href="mailto:o.felgueiras@hdbourgognesud.fr">o.felgueiras@hdbourgognesud.fr</a>
SERVICE d'HYGIENE – Ville de Sens	Mme Chantal CHEVOT	<a href="mailto:hygiene.nuisances@mairie-sens.fr">hygiene.nuisances@mairie-sens.fr</a>
CRAM Bourgogne - Franche-Comté	M. Yves BARD	<a href="mailto:yves.bard@cram-bfc.fr">yves.bard@cram-bfc.fr</a>
FNARS	M. Gilles PIERRE	<a href="mailto:g.pierre@lepont.asso.fr">g.pierre@lepont.asso.fr</a>
GRAND DIJON	Mme Colette FOUROT	<a href="mailto:cfourot@grand-dijon.fr">cfourot@grand-dijon.fr</a>
Fédération hospitalière privée (FHP)	Mme Annie GARNIER-GAITEY	<a href="mailto:fhp.bfc@wanadoo.fr">fhp.bfc@wanadoo.fr</a>
SGAR - Préfecture de Bourgogne	M. Rémi GUERRIN	<a href="mailto:remi.guerrin@bourgogne.pref.gouv.fr">remi.guerrin@bourgogne.pref.gouv.fr</a>
GRSP Bourgogne	CL M. de la VALADE	<a href="mailto:cm.delavalade@hotmail.fr">cm.delavalade@hotmail.fr</a>

## Synthèse des discussions de l'atelier 2

**Chantal MATTIUSSI (Direction départementale de l'équipement de Côte d'Or) ; Marie Hélène FRUGET (conseil général de Côte d'Or) ; Myriam GUERMONPREZ (GRAND DIJON)** présentent les travaux de la maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (M.O.U.S) de Cote d'Or.

La lutte contre l'habitat indigne est un des axes du plan de cohésion sociale, avec un potentiel de 7,5 % des résidences principales concernées en Côte d'Or, dont 53 % de propriétaires occupant leur logement et 47 % de locataires.

Quatre projets complémentaires ont été mis en place en Côte d'Or, dans le cadre du plan départemental d'actions pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD 2005-2010).

- **La création du Comité Logement Indigne** : réuni une fois par mois à la DDE, il coordonne les plans d'actions opérationnels en fédérant l'ensemble des acteurs concernés : Etat, Grand Dijon, Conseil Général, Centre Communal d'Hygiène et de Santé de Dijon, Caisse d'Allocations Familiales, ADIL, CIF, ANAH. Il permet le pilotage des études, le repérage et le traitement de l'habitat indigne.
- **La mise en place d'un guichet unique** : depuis 2005, ce guichet unique de remontée des signalements est situé en DDE, au pôle de lutte contre les exclusions. Il permet la centralisation des signalements.

- **L'édition du guide des outils du logement indigne** « Agir pour un logement digne ».
- **La mise en place d'une équipe opérationnelle** : le cabinet «Habitat et Développement» a été recruté pour trois ans afin d'agir concrètement sur le terrain sur l'ensemble de la Côte d'Or dans les domaines de l'accompagnement social, technique, financier, administratif et juridique. La mission porte sur 100 logements par an, avec des objectifs à parité entre le Conseil Général et le Grand Dijon.

La politique volontariste du Conseil Général, qui a récupéré la délégation des aides à la pierre, a pour objectif de favoriser la production de logements sociaux et de logements à loyer maîtrisé.

**Bernard RAVEL (DDASS de L'Yonne)** présente la convention DDASS/CAF/ANAH qui constitue une **expérience de repérage du logement non décent, du logement dégradé (au sens du RSD) de l'insalubrité incluant le dépistage ciblé du saturnisme.**

Cette convention concerne tout le département de l'YONNE, les thématiques prises en compte sont : insalubrité, saturnisme, sur-occupation, déchets (code CSP).

Depuis la mise en œuvre de cette convention, **466 signalements ont été reçus à la DDASS**, soit 11 à 13 signalements par mois dont 227 signalements issus de la CAF, soit 5 à 7 signalements mensuels.

**Concernant le plomb, 127 signalements ont été reçus à la DDASS**, essentiellement d'origine CAF, soit 3 à 4 par mois. La DDASS a engagé 69 incitations à la réalisation de plombémies soit 1 à 2 par mois. Ces analyses ont permis de détecter **4 cas de saturnisme.**



Pour renforcer la cohérence et simplifier les circuits, un pôle départemental HABITAT INDIGNE (DDASS, ANAH, CAF, principales communes (Auxerre, ...) préfiguration d'un dispositif MOUS avec CG 89 est projeté.

**B. RAVEL** présente ensuite les axes du projet de PNSE 2 relatifs à l'habitat.

Les axes du projet de PNSE 2 touchant de près ou de loin à la thématique de l'habitat sont nombreux. On estime à environ 400 000 à 600 000 le nombre de logements indignes relevant du parc privé<sup>(4)</sup>.

**L'impact du mal-logement sur la santé des occupants, au sens du complet état de bien être, physique, mental et social, apparaît évident**, même si les responsables publics ou les scientifiques n'ont pas encore engagé les travaux permettant de quantifier le coût du mal-logement sur la santé.

Des actions sont à entreprendre d'urgence afin de renforcer le traitement de l'habitat indigne. Cela nécessite de mettre en place un programme national de traitement de l'habitat indigne (Action 2.3-1), en quantifiant les logements présentant des dangers pour la santé (Action 2.3-2), en prévenant l'insalubrité liée à la sur-occupation (Action 2.3-3), en favorisant le traitement des logements indécents (Action 2.3-4), en prenant mieux en compte les conséquences d'une sur-occupation lourde des logements (Action 2.3-5), en créant des mesures ciblées d'accompagnement social dans les quartiers denses en habitat insalubre (Action 2.3-6) et en améliorant la sortie de l'insalubrité (Action 2.3-7).

(4) Sont considérés, au sens du PNSE, comme habitats indignes les locaux utilisés aux fins d'habitation et impropres par nature à cet usage ainsi que les logements dont l'état, ou celui du bâtiment dans lequel ils sont situés, expose les occupants à des risques manifestes pouvant porter atteinte à leur sécurité physique ou à leur santé et dont le traitement relève des pouvoirs de police administrative exercés par le maire ou par le préfet. Le Premier ministre, dans sa circulaire du 22 février 2008, adressée aux préfets, souhaite renforcer la lutte contre l'habitat indigne, qui doit constituer une priorité absolue de l'action de l'Etat.

La mise en place, dans un certain nombre de départements, selon des modalités variables, d'organisations du travail et de plans d'action d'ambition diverse, la mobilisation de nombreux partenaires (CAF, MSA, ADIL, associations, juges d'instance, procureurs...) est encore souvent liés à des bonnes volontés locales.

Il faut, dès lors que les moyens existent, que leur mise en œuvre soit effective et assurée dans tous les départements grâce à une organisation plus rigoureuse du travail et à un pilotage assuré par les préfets.

**L'organisation d'une groupe opérationnel intégrant ou associant les ressources humaines, techniques, sociales, les outils juridiques et financiers, de chaque partenaire, permettrait une meilleure efficacité de l'action collective de lutte contre l'habitat indigne.** Cette mesure est prioritaire, par rapport à celles, de caractère technique, destinées à améliorer, sur des points précis, les mécanismes incitatifs ou coercitifs existants.

Parmi les autres mesures, peuvent être citées : la signature d'un protocole de lutte contre l'habitat indigne dans toutes les communes, ou structure intercommunale compétente en matière d'habitat, de plus de 25 000 habitants, l'utilisation des données du parc privé potentiellement indigne (PPPI) grâce à un accès direct aux adresses, la remontée d'information à partir des diagnostics obligatoires, la mise en place des observatoires nominatifs de l'habitat indigne.

Enfin, favoriser le traitement des logements indécents, pour éviter que ces logements ne basculent dans l'insalubrité ou le péril et permettre à la CAF de se substituer à l'occupant devant la justice.

## Synthèse des propositions

Le plan constitue une avancée en ce qui concerne les mesures pour les économies d'énergie et les actions visant à réduire les pollutions intérieures mais ne sont précisés ni les moyens financiers et humains ni les outils à mettre en œuvre pour y parvenir. Enfin il est rappelé que le tabac est la première origine de la pollution de l'air intérieur.

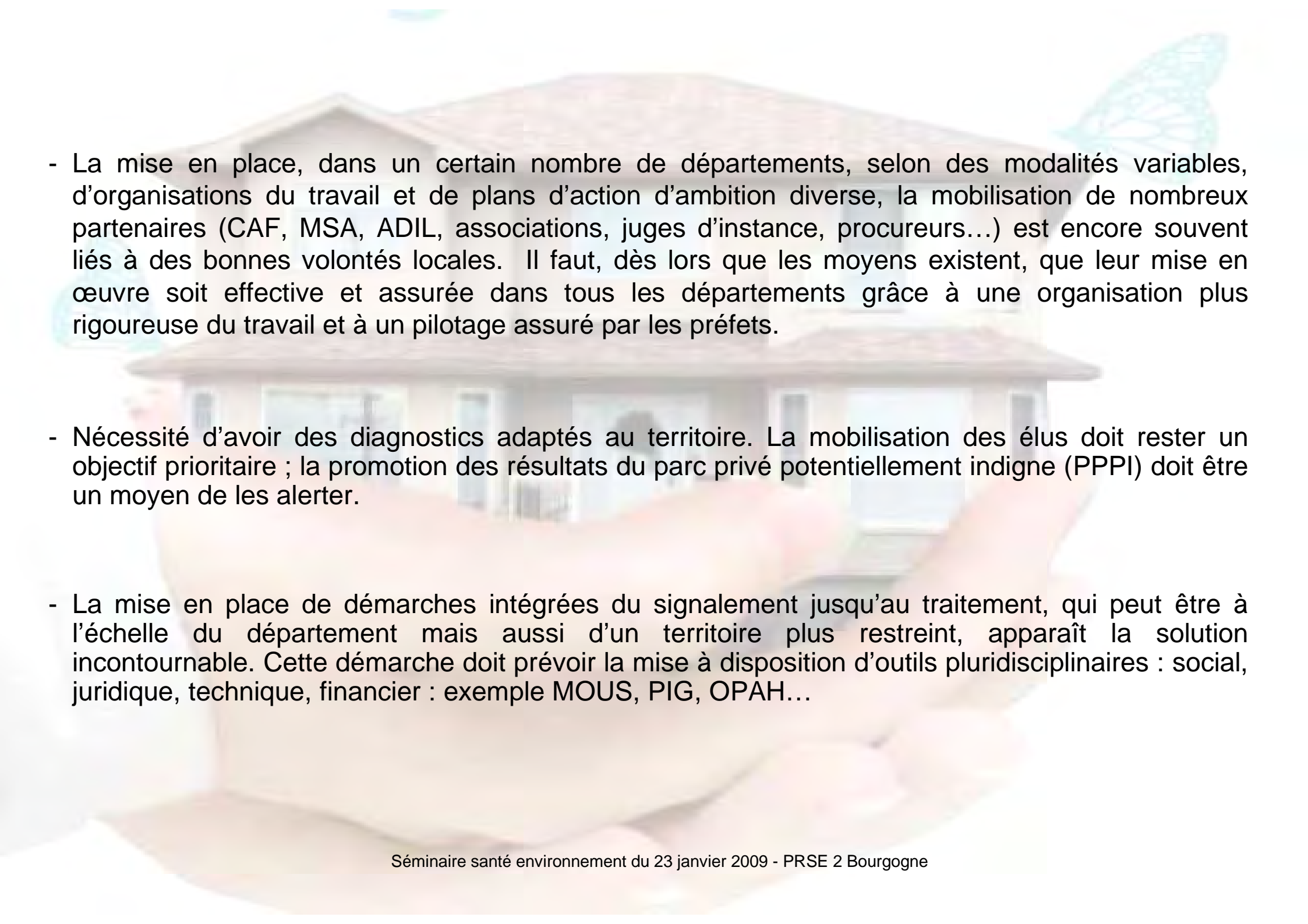
Si l'atelier était axé sur une sensibilisation pour l'ensemble des acteurs sur la lutte contre l'habitat indigne, les membres de l'atelier ont estimé nécessaire que le nouveau PRSE ouvre sur d'autres domaines et thèmes du volet santé/ habitat et prenne en compte des problématiques plus larges sensibles et incontournables :



## La santé et l'habitat

### ➤ La lutte contre l'habitat indigne :

- L'Etat sanitaire des logements : face aux problèmes grandissant de pratiques d'occupation du logement inadéquates voire pathologiques, des actions d'accompagnement des ménages sont nécessaires.
- La possibilité de réaliser des pré-visites pour contrôler les appartements avant l'emménagement des locataires paraît un moyen de lutte contre la mise en location de logements indécents.
- La question des accidents domestiques : des actions de prévention sont à développer.
- La question du RADON : des actions de connaissance du radon, des risques et de communication ont été menées, il conviendrait de les étendre à d'autres polluants problématiques inscrits dans le projet de PNSE 2.
- Le problème global de la qualité de l'air intérieur et ses rapports avec la santé (asthme...) : il convient de développer les actions visant à réduire les pollutions intérieures mais ne sont précisés ni les moyens financiers et humains ni les outils à mettre en œuvre pour y parvenir. Enfin il est rappelé que le tabac est la première origine de la pollution de l'air intérieur.

- 
- La mise en place, dans un certain nombre de départements, selon des modalités variables, d'organisations du travail et de plans d'action d'ambition diverse, la mobilisation de nombreux partenaires (CAF, MSA, ADIL, associations, juges d'instance, procureurs...) est encore souvent liés à des bonnes volontés locales. Il faut, dès lors que les moyens existent, que leur mise en œuvre soit effective et assurée dans tous les départements grâce à une organisation plus rigoureuse du travail et à un pilotage assuré par les préfets.
  - Nécessité d'avoir des diagnostics adaptés au territoire. La mobilisation des élus doit rester un objectif prioritaire ; la promotion des résultats du parc privé potentiellement indigne (PPPI) doit être un moyen de les alerter.
  - La mise en place de démarches intégrées du signalement jusqu'au traitement, qui peut être à l'échelle du département mais aussi d'un territoire plus restreint, apparaît la solution incontournable. Cette démarche doit prévoir la mise à disposition d'outils pluridisciplinaires : social, juridique, technique, financier : exemple MOUS, PIG, OPAH...



## Améliorer la qualité environnementale du bâti

### ➤ ***La question du bâtiment durable et de la qualité des matériaux :***

➤ L'anticipation du changement climatique : le coût, les normes, les éco-matériaux, les éco-logements, la performance énergétique...hiérarchiser les enjeux et coordonner les acteurs.

- Les économies d'énergies / la précarité énergétique des ménages : Il est demandé d'exploiter les études, notamment celle sur la précarité énergétique des ménages.

### ➤ ***L'éco-conditionnalité :***

- Promouvoir les expérimentations concernant les démarches d'éco-conditionnalité, notamment pour l'ANAH avec la possibilité de bonifier les aides selon la qualité des opérations.
- Les associations de protection de l'environnement ont insisté sur la nécessité d'accompagner fortement les SPANC dans la mise aux normes des assainissements individuels.



## Atelier 3

# Protéger les ressources en eau destinées à la consommation humaine et favoriser le retour à un bon état écologique de l'eau

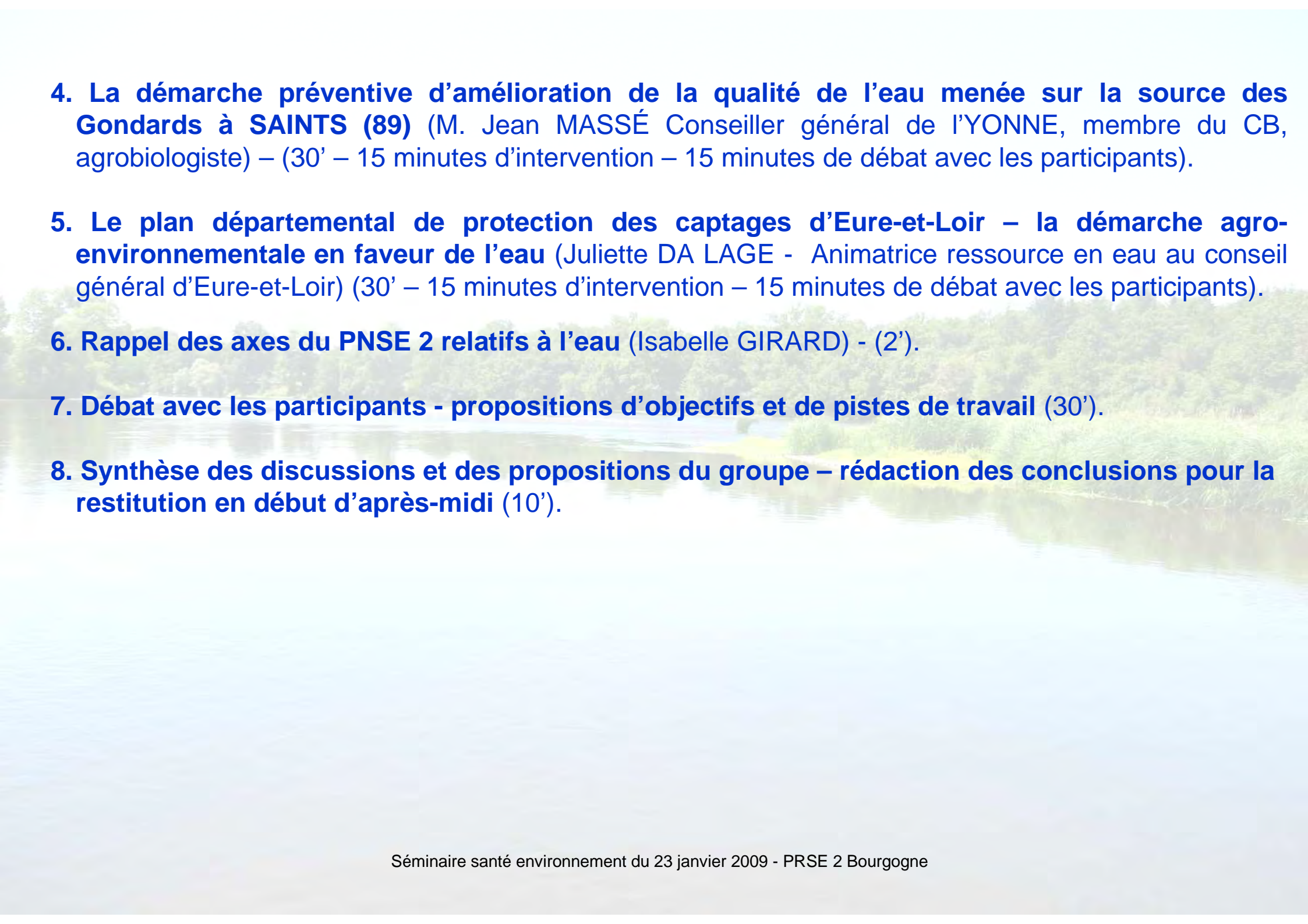
**Animateur de l'atelier :** M. Thierry BLONDEL – hydrogéologue agréé, coordonateur départemental en Saône et Loire.

**Rédacteurs :** Isabelle GIRARD (DDASS de Côte D'or), M. Christophe QUINTIN (Directeur de la DRIRE)

- 1. La surveillance de la qualité de l'eau (contrôle sanitaire) et la protection réglementaire des captages** (Jean-Marc YVON – DDASS de Saône-et-Loire) – (5').
- 2. La protection des bassins d'alimentation des captages – Dispositif prévue par l'article 21 de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques** (Jean-François GRAVIER – DIREN – SEMA) (5').

**Retour d'expérience :**

- 3. La Mission d'Appui à la mise en place des périmètres de protection des captages en faveur des collectivités de Saône-et-Loire** (M. Yann AUCANT - Direction de l'Équipement Rural et de l'Agriculture au conseil général de Saône-et-Loire) (30' – 15 minutes d'intervention – 15 minutes de débat avec les participants)

- 
- 4. La démarche préventive d'amélioration de la qualité de l'eau menée sur la source des Gondards à SAINTS (89)** (M. Jean MASSÉ Conseiller général de l'YONNE, membre du CB, agrobiologiste) – (30' – 15 minutes d'intervention – 15 minutes de débat avec les participants).
  - 5. Le plan départemental de protection des captages d'Eure-et-Loir – la démarche agro-environnementale en faveur de l'eau** (Juliette DA LAGE - Animatrice ressource en eau au conseil général d'Eure-et-Loir) (30' – 15 minutes d'intervention – 15 minutes de débat avec les participants).
  - 6. Rappel des axes du PNSE 2 relatifs à l'eau** (Isabelle GIRARD) - (2').
  - 7. Débat avec les participants - propositions d'objectifs et de pistes de travail** (30').
  - 8. Synthèse des discussions et des propositions du groupe – rédaction des conclusions pour la restitution en début d'après-midi** (10').

## Ont participé à cet atelier :

<b>Nom de l'Organisme</b>	<b>Représentant</b>	<b>messagerie</b>
Agence de l'eau RMC	M. EGGENSCHWILLER Christophe	<a href="mailto:christophe.eggenschwiller@eaurmc.fr">christophe.eggenschwiller@eaurmc.fr</a>
Agence de l'eau RMC	M. DELFOLIE Claire	<a href="mailto:claire.delfolie@eaurmc.fr">claire.delfolie@eaurmc.fr</a>
Agence de l'eau Seine-Normandie	M. Olivier FAURIEL	<a href="mailto:FAURIEL.Olivier@aesn.fr">FAURIEL.Olivier@aesn.fr</a>
Alterre Bourgogne	Mme H. TOUSSAINT	<a href="mailto:h.toussaint@alterre-bourgogne.org">h.toussaint@alterre-bourgogne.org</a>
CAPEN 71	M.Thierry GROSJEAN	<a href="mailto:thierry.grosjean5@wanadoo.fr">thierry.grosjean5@wanadoo.fr</a>
Chambre d'agriculture de Bourgogne	Céline BUCHE	<a href="mailto:céline.buche@bourgogne.chambagri.fr">céline.buche@bourgogne.chambagri.fr</a>
Chambre d'agriculture départementale 21	Mme Corinne DELAGE	<a href="mailto:accueil@cote-dor.chambagri.fr">accueil@cote-dor.chambagri.fr</a>
Chambre d'agriculture départementale 21	Mme Véronique LAVILLE (Matin) Agricultrice	<a href="mailto:accueil@cote-dor.chambagri.fr">accueil@cote-dor.chambagri.fr</a>
Conseil général de Saône-et-Loire	M. Yann AUCANT	<a href="mailto:y.aucant@cg71.fr">y.aucant@cg71.fr</a>
Conseil général Eure et Loir	Mme DA LAGE Juliette	<a href="mailto:juliette.dalage@cg28.fr">juliette.dalage@cg28.fr</a>
DDASS 21	Mme Isabelle GIRARD (rédacteur)	<a href="mailto:Isabelle.GIRARDFROSSARD@sante.gouv.fr">Isabelle.GIRARDFROSSARD@sante.gouv.fr</a>
DDASS 71	M. Jean-Marc YVON	<a href="mailto:jean-marc.yvon@sante.gouv.fr">jean-marc.yvon@sante.gouv.fr</a>
DDASS 89	M. Bruno BARDOS	<a href="mailto:Bruno.BARDOS@sante.gouv.fr">Bruno.BARDOS@sante.gouv.fr</a>
Direction régionale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt	M. Jean Blaise DAVAINÉ	<a href="mailto:jean-blaise.davaine@agriculture.gouv.fr">jean-blaise.davaine@agriculture.gouv.fr</a>
Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement	M. Christophe QUINTIN (Directeur) (rédacteur)	<a href="mailto:christophe.quintin@industrie.gouv.fr">christophe.quintin@industrie.gouv.fr</a>
Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement	Mme Natacha WNUK	<a href="mailto:Natacha.WNUK@industrie.gouv.fr">Natacha.WNUK@industrie.gouv.fr</a>
DIREN Bourgogne	M. Hugues DOLLAT directeur régional par intérim	<a href="mailto:hugues.dollat@developpement-durable.gouv.fr">hugues.dollat@developpement-durable.gouv.fr</a>
DIREN Bourgogne	M. Jean-francois GRAVIER	<a href="mailto:jean-francois.gravier@developpement-durable.gouv.fr">jean-francois.gravier@developpement-durable.gouv.fr</a>
DRASS BOURGOGNE - CIRE Bourgogne	Mme Anne SERRE	<a href="mailto:Anne.SERRE@sante.gouv.fr">Anne.SERRE@sante.gouv.fr</a>
EAU DE PARIS	Mme Anne PRUVOT	<a href="mailto:pruvot@eaudeparis.fr">pruvot@eaudeparis.fr</a>
ENGREF	Sarah MÜHLBERGER	<a href="mailto:nathalie.joly@educagri.fr">nathalie.joly@educagri.fr</a>
Environnement et hydrogéologie	Thierry BLONDEL (animateur)	<a href="mailto:tblondel@ccblondel.fr">tblondel@ccblondel.fr</a>
Fédération hospitaliers de France/Bourgogne	M. Robert MAIGROT	<a href="mailto:robert.maigrot@chu-dijon.fr">robert.maigrot@chu-dijon.fr</a>
Fredon Bourgogne	Mme Sarah MOYSE	<a href="mailto:s-moyse@fredon-bourgogne.com">s-moyse@fredon-bourgogne.com</a>
INRA	M. Alain HARTMANN	<a href="mailto:alain.hartman@dijon.inra.fr">alain.hartman@dijon.inra.fr</a>
Parc naturel régional du Morvan	Mme Véronique LEBOURGEOIS	<a href="mailto:administration@parcdumorvan.org">administration@parcdumorvan.org</a>
SAUR	M. Olivier VALENTIN	
SIAEP de la Racle (mairie de Longecourt en plaine)	M. BERTHIOT (Président)	<a href="mailto:longecourt.mairie@wanadoo.fr">longecourt.mairie@wanadoo.fr</a>
SIAEP de Magny St MEDARD	M.Jean-Claude COLOMBERT	<a href="mailto:mairie-magny.st-medard@wanadoo.fr">mairie-magny.st-medard@wanadoo.fr</a>
SIAEPA de Semur en Auxois	M. Frédéric VERRIER (M. de MONTALEMBERT excusé)	<a href="mailto:siaepa.semur@wanadoo.fr">siaepa.semur@wanadoo.fr</a>
Syndicat des eaux de TOUCY (89)	M. Jean MASSÉ	<a href="mailto:jmasse@numeo.fr">jmasse@numeo.fr</a>



## Synthèse des discussions de l'atelier 3

**M. Jean-Marc YVON de la DDASS de Saône-et-Loire** présente les modalités de surveillance de la qualité de l'eau ainsi que les principes de la protection réglementaire des captages. En complément, **M. Jean-François GRAVIER de la DIREN** expose le dispositif prévu par l'article 21 de la loi sur l'eau.

**Questions** : Comment concilier les obligations qui s'imposent aux collectivités (distribuer une eau potable) et le faible nombre de captages prioritaires retenus au titre du Grenelle de l'Environnement : 5 à 10 captages par département alors que le nombre de captages à problème dans la région est supérieur à 250 ?

**Réponse DIREN** : il s'agit d'un choix réalisé en fonction de priorités et de la mobilisation des moyens de l'État disponibles pour accompagner les collectivités. Cependant, les outils existent et peuvent être utilisés par les collectivités qui le souhaitent. Par ailleurs, l'engagement de l'État va très au-delà des captages Grenelle puisqu'il concerne pour le premier plan de gestion de la DCE (2010 - 2015) la mise en œuvre de programmes d'actions sur 110 captage répartis sur près de 80 aires d'alimentation.

**Questions** : Quelles informations sont fournies au consommateur en cas de dépassement de seuil, et selon quelles modalités ?

**Réponse DDASS 71** : l'information dépendra de la nature du paramètre concerné et du seuil atteint. Si l'information est requise au titre de la réglementation, celle-ci sera assurée par un affichage en mairie. Les critères d'information évoluent régulièrement.

Les résultats d'analyse doivent être affichés en mairie. Si un dépassement de norme nécessite notamment des mesures de restriction de consommation d'eau, une information complémentaire sera organisée par le responsable de la distribution de l'eau. Enfin, une fiche de synthèse sur la qualité de l'eau est transmise chaque année au consommateur.

**M. Yann AUCANT – chargé de mission au conseil général de Saône-et-Loire** présente le rôle de la mission d'appui à la mise en place des périmètres de protection des captages.

Cette mission comprend :

- la sensibilisation de la collectivité ;
- la rédaction du cahier des charges des études à conduire ;
- un partenariat avec la chambre d'agriculture pour le diagnostic des pratiques agricoles ;
- un partenariat avec les hydrogéologues agréés ;
- une présentation du dossier à la collectivité et aux acteurs du territoire.

Un comité de pilotage, se réunissant tous les trimestres, sert de lieu de concertation lors de l'élaboration des projets de DUP de protection de captage (élaborés par la DDASS).

La DDASS travaille en partenariat étroit avec la mission d'appui pour l'élaboration du projet d'arrêté. Le partenariat se poursuit lors du portage du projet auprès des collectivités locales et des usagers du sol.

La mission d'appui a élaboré une charte départementale, désormais mise en œuvre.



## Questions – Observations - commentaires:

- Ne faudrait-il pas aujourd'hui réfléchir en termes de bassin versant, et pas seulement de périmètre de protection ? L'efficacité de la procédure nécessite une bonne connaissance de l'hydrogéologie et des pratiques pour définir des prescriptions réalistes et efficaces.
- Les connaissances doivent être portées à la connaissance des acteurs du territoire et du public (l'affichage en mairie des résultats d'analyse, pourtant obligatoire, n'est pas toujours réalisé).
- La collectivité, même si elle est assistée doit s'approprier la démarche et la porter.
- Il ne faut pas oublier l'urbanisme et l'aménagement du territoire.
- L'abandon d'un captage est de plus en plus difficile (problème de recherche en eau) et il faut privilégier le préventif.

**M. Jean MASSÉ - Conseiller général de l'YONNE** présente la démarche d'amélioration de la qualité de la source des Gondards à Saints (89).

Suite à la sécheresse de 2003, le Syndicat des Eaux a souhaité mettre en œuvre une action de reconquête de la source des Gondards.

La démarche s'appuie sur un comité de pilotage (agriculteurs concernés, le négoce, la chambre d'agriculture, ...).

L'animation est portée par la chambre d'agriculture (les mesures proposées sont : la mise en place de CIPAN, le conseil en fertilisation, la mise en place de Mesures Agro Environnementales, la remise en place de l'herbe, l'agriculture intégrée, les itinéraires économes en intrants...).



**Résultats** : suppression du maïs ensilage, le fumier est composté, les parcelles « moyennes » ont été remises en jachère, des hectares de céréales ont été remises en herbe, la surface en agriculture biologique a augmenté. Une baisse sensible des teneurs en nitrates a été constatée ces dernières années.

### Questions – Observations – commentaires :

- Comment rendre durable la démarche ? quelles seront les accompagnements financiers au-delà de 2013 ?
- L'action nécessite une bonne connaissance des zones les plus vulnérables (cartographie).
- Il faut remettre « l'agronomie » au cœur des exploitations agricoles.
- Il est important d'avoir une démarche intégrée de la profession toute entière.
- Il ne faut pas oublier l'assainissement des eaux usées.
- La protection de la ressource doit être aussi prise en compte dans les plans locaux d'urbanisme (protection des haies, zonage des activités, ...).
- Attention à la promotion du préventif dans les élevages pour éviter les maladies du bétail (prise de médicaments), cela peut entraîner des nuisances environnementales.

**Mme Juliette DALAGE - Animatrice ressource en eau au conseil général d'Eure-et-Loir** présente la mise en place de plans d'actions de reconquête de la qualité dans les bassins d'alimentation des captages d'Eure et loir concerné par des pollutions, priorité du Conseil Général.

Un partenariat avec la chambre d'agriculture a été formalisé. La cellule d'animation comprend cinq personnes (un fond départemental de prévention de la ressource en eau a été mis en place dont le montant est de 5 cts /m<sup>3</sup>, ce qui permet de financer la cellule d'animation). Le fond finance le travail d'animation ainsi que les actions (indemnités, analyses, supports de communication...). L'animation est également cofinancée par les agences de l'eau.

### **Les mesures préconisées :**

#### En zones agricoles :

- bandes enherbées (20 m) le long des cours d'eau et des vallées sèches ;
- suivi et conseil à la fertilisation ;
- mise en place d'aire de lavage des engins agricoles, formation des applicateurs ;
- mise en place de prairies (difficile car peu d'élevage en Eure et Loir) ;
- mise en place de cultures énergétiques à faibles besoins en intrants (miscanthus, panic érigé), promotion de l'agriculture biologique, intégrée, restructuration du foncier si nécessaire, ...

#### En zones non agricoles :

- plan de désherbage communal ;
- sensibilisation de la population ;
- partenariat avec la SNCF (amorcé) ;
- entretien des routes départementales.



En partenariat avec la Chambre d'agriculture, le Conseil général anime des opérations de reconquête de la qualité de l'eau sur les captages prioritaires dans le cadre du Schéma départemental d'alimentation en eau potable. Après avoir obtenu l'engagement de la collectivité gestionnaire du captage, l'équipe du Conseil général et de la Chambre d'agriculture réalise un diagnostic du bassin d'alimentation de captage, établit un programme d'action et le met en œuvre.

**L'objectif est d'assurer des solutions pérennes** : changement durable des pratiques agricoles, mise en place de cultures énergétiques à zéro intrant pérennes (durée de vie = 20 ans), échanges fonciers ou aménagement foncier prenant en compte cette problématique.

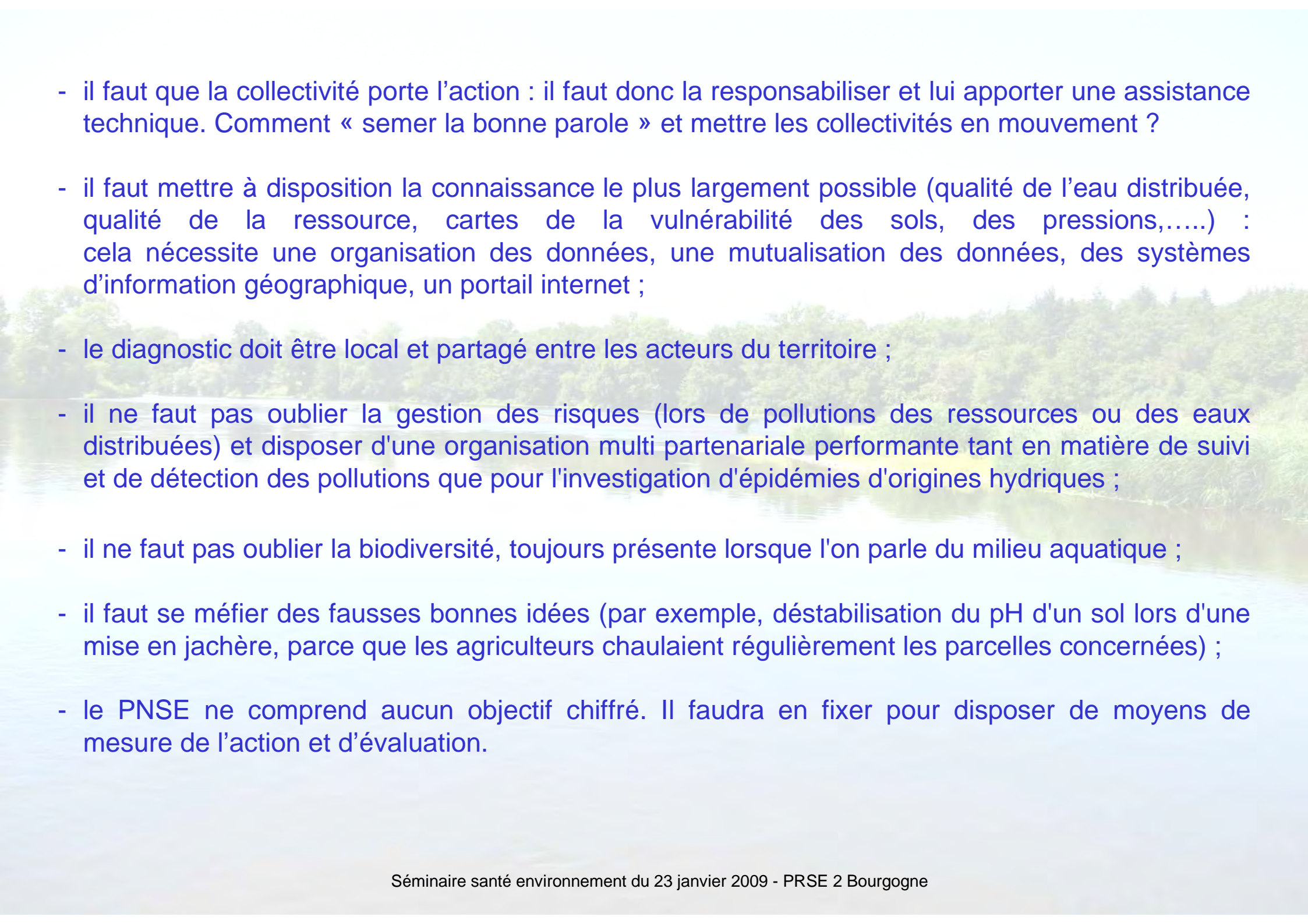
#### **Questions – Observations - commentaires** :

- Les collectivités productrices d'eau potable disposent de peu de moyens humains pour investir cette problématique ; à contrario, le conseil général et la chambre d'agriculture sont parfois trop éloignés du terrain pour assurer une animation efficace.
- Difficile de mettre en œuvre des actions à la mesure de l'enjeu ; on reste dans une logique de négociation. Il faut qu'agriculteurs, élus et habitants partagent l'enjeu en préalable.

**DISCUSSION GÉNÉRALE** : comment raisonner l'utilisation des intrants à l'échelle d'un bassin d'alimentation de captage (territoire plus vaste que les périmètres de protection).

- les outils réglementaires, techniques, juridiques, financiers existent ;
- il existe un grand nombre d'expérimentations. Il faut désormais passer de l'expérimentation à la généralisation pour changer d'échelle (traiter tous les captages, raisonner en termes de bassin versant) ;



- 
- il faut que la collectivité porte l'action : il faut donc la responsabiliser et lui apporter une assistance technique. Comment « semer la bonne parole » et mettre les collectivités en mouvement ?
  - il faut mettre à disposition la connaissance le plus largement possible (qualité de l'eau distribuée, qualité de la ressource, cartes de la vulnérabilité des sols, des pressions,.....) : cela nécessite une organisation des données, une mutualisation des données, des systèmes d'information géographique, un portail internet ;
  - le diagnostic doit être local et partagé entre les acteurs du territoire ;
  - il ne faut pas oublier la gestion des risques (lors de pollutions des ressources ou des eaux distribuées) et disposer d'une organisation multi partenariale performante tant en matière de suivi et de détection des pollutions que pour l'investigation d'épidémies d'origines hydriques ;
  - il ne faut pas oublier la biodiversité, toujours présente lorsque l'on parle du milieu aquatique ;
  - il faut se méfier des fausses bonnes idées (par exemple, déstabilisation du pH d'un sol lors d'une mise en jachère, parce que les agriculteurs chaulaient régulièrement les parcelles concernées) ;
  - le PNSE ne comprend aucun objectif chiffré. Il faudra en fixer pour disposer de moyens de mesure de l'action et d'évaluation.

## Atelier 4

# Améliorer la formation et la sensibilisation sur les enjeux majeurs de la santé environnementale

**Animateur de l'atelier :** Guy MAITRIAS (DRASS BOURGOGNE).

**Rédacteurs :** Isabelle MILLOT (CORES Bourgogne) et Pierre BILLET (DAFPIC)

**Présentations et retours d'expérience :**

- 1. Le pôle de production pédagogique du rectorat** (M Pierre BILLET - Délégation Académique à la Formation Professionnelle Initiale et Continue - service du GIP-FCIP) (20mn exposé - 15mn discussion).

Présentation du pôle de production pédagogique (service du GIP-FCIP ouvert aux acteurs internes du réseau des GRETA de Bourgogne et aux acteurs externes de la formation), dont la mission est d'outiller les formateurs (outils d'animation...), les stagiaires (outils autosuffisants, supports...), les tuteurs ou animateurs de formation en entreprise.

- 2. Les formations initiales et continues en éducation pour la santé.** (Mme le Docteur Isabelle MILLOT - Collège Régional d'Education à la Santé) (20mn exposé - 15mn discussion) - Appui technique et méthodologique. Formation et documentation en Santé environnement.

**3. Rappel des axes du PNSE 2 relatifs à la formation (G.MAITRIAS - DRASS) - (2').**

**4. Débat avec les participants - propositions d'objectifs et de pistes de travail (40').**

**5. Synthèse des discussions et des propositions du groupe – rédaction des conclusions pour la restitution en début d'après-midi (20').**

Ont participé à cet atelier :

<i>Nom de l'Organisme</i>	<i>Représentant</i>	<i>messagerie</i>
ADEME	Mme Martine SFEIR	<a href="mailto:martine.sfeir@ademe.fr">martine.sfeir@ademe.fr</a>
Alterre Bourgogne	M. Philippe MERAT	<a href="mailto:p.merat@alterre-bourgogne.org">p.merat@alterre-bourgogne.org</a>
CESR Bourgogne	M. Philippe DORMAGEN	<a href="mailto:philippe.dormagen@wanadoo.fr">philippe.dormagen@wanadoo.fr</a>
DDASS 71	M. RULLAUD (après-midi)	<a href="mailto:Yves.RULLAUD@sante.gouv.fr">Yves.RULLAUD@sante.gouv.fr</a>
Direction régionale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt (SRAL)	M. Jacques COUDERT	<a href="mailto:direction.draf-bourgogne@agriculture.gouv.fr">direction.draf-bourgogne@agriculture.gouv.fr</a>
Direction régionale du service médical de Bourgogne Franche-comté	Mme le docteur Catherine COHEN	<a href="mailto:catherine.cohen@ersm-bfc.cnamts.fr">catherine.cohen@ersm-bfc.cnamts.fr</a>
DIREN Bourgogne	Mme Fabienne HEBRARD	<a href="mailto:Fabienne.HEBRARD@developpement-durable.gouv.fr">Fabienne.HEBRARD@developpement-durable.gouv.fr</a>
DRASS BOURGOGNE - santé environnement	M. Guy MAITRIAS (animateur)	<a href="mailto:guy.maitrias@sante.gouv.fr">guy.maitrias@sante.gouv.fr</a>
DRASS BOURGOGNE - Inspection de la santé	M. Marc DI PALMA	<a href="mailto:marc.dipalma@sante.gouv.fr">marc.dipalma@sante.gouv.fr</a>
Mutualité Française Bourgogne	Mme Nicole BOUKHEROUFA	<a href="mailto:nicole.boukheroufa@bourgogne.mutualite.fr">nicole.boukheroufa@bourgogne.mutualite.fr</a>
Mutualité Française Bourgogne	Mme Laure BLANCHON	<a href="mailto:laure.blanchon@bourgogne.mutualite.fr">laure.blanchon@bourgogne.mutualite.fr</a>
ORS Bourgogne	Mme Isabelle MILLOT (rédacteur)	<a href="mailto:i.millot@wanadoo.fr">i.millot@wanadoo.fr</a>
SGAR - Bourgogne	Mme Colette VALLEE	<a href="mailto:colette.vallee@bourgogne.pref.gouv.fr">colette.vallee@bourgogne.pref.gouv.fr</a>
Rectorat - DAFPIC	M. Pierre BILLET (rédacteur)	<a href="mailto:pierre.billet@ac-dijon.fr">pierre.billet@ac-dijon.fr</a>
TAB'AGIR	M. le docteur DI RIGAUD Christian	<a href="mailto:c.rigaud@aidec.fr">c.rigaud@aidec.fr</a>
URAF Bourgogne	Mme Nicole CHARBONNEL	<a href="mailto:nicole.charbonnel@wanadoo.fr">nicole.charbonnel@wanadoo.fr</a>
URAF Bourgogne	M.GUYOT Jean-Paul	<a href="mailto:jean-paul.guyot@udaf71.fr">jean-paul.guyot@udaf71.fr</a>
DDASS 21	Mme Nadia OLIVEIRA	<a href="mailto:nadia.oliveira@sante.gouv.fr">nadia.oliveira@sante.gouv.fr</a>
CESR Bourgogne	M. Charles BARRIERE	<a href="mailto:charles.barriere@wanadoo.fr">charles.barriere@wanadoo.fr</a>



Un tour de salle portant sur les attentes et les réflexions préalables des participants est engagé.

Pour **M. Philippe DORMAGEN (CESR)**, l'important est de diffuser la bonne information à tout le monde, à l'école, aux enseignants. La question de la sensibilisation se pose également.

**Martine SFEIR (ADEME)** tient à témoigner d'actions existantes qui fonctionnent bien : la collaboration DRASS/FCP-GIP/ADEME (intérêt partagé de compétences) et le SFERRE (formation de formateurs).

Elle pense qu'il faut s'appuyer plus fortement sur les chercheurs du laboratoire de psychologie sociale (Université de Bourgogne) et cite M. Fabien Girandola auteur de l'ouvrage "Comment passer de la théorie à l'acte pour faire évoluer les comportements ? »

**M. Christian DI RIGAUD, médecin** constate que le domaine santé–environnement est tellement vaste, que l'on est un peu perdu. Il est nécessaire de travailler sur les comportements en général, faire de la psychologie globale.

**M. Charles BARRIERE (CESR)** pense que l'information est à considérer en termes de connaissances, compétences et comportement. Pour lui qui voit beaucoup d'habitat indigne, il est important d'avoir des connaissances validées. Il pose la question de l'efficacité des outils.

**Mme Nicole BOUKHEROUFA (Mutualité Française)** souligne que la mutualité réalise beaucoup d'outils qu'elle met directement en œuvre dans les écoles. Le projet de conseiller médical en environnement intérieur est tout à fait novateur et devrait permettre une approche originale du public, avec des visites au domicile des personnes asthmatiques.

Pour **Mme Colette VALLEE (SGAR)**, les questions qui se posent sont : comment impliquer sur un sujet aussi vaste ? Qui impliquer ?

Les collectivités sont très directement concernées : eau/logement... comment faire le lien et avec quels partenaires ?

Comment faire le lien entre ces thèmes si variés : air intérieur, alimentation, eau ? Les outils, eux, ne sont qu'au bout de la chaîne de réflexion.

**Isabelle MILLOT (CORES)** : précise que les projets territoriaux de santé dans les Pays représentent une opportunité pour traiter des questions santé environnement. Il y a un besoin fort de disposer d'indicateurs territorialisés sur le déterminant "environnement physique", permettant un diagnostic partagé et une discussion autour des enjeux locaux.

**Mme Nadia OLIVEIRA (Infirmière DDASS 21)** s'interroge sur la manière d'élargir l'information au grand public.

**M. Marc DI PALMA (médecin DRASS)** souligne l'importance d'une bonne information / sensibilisation en matière de veille et s'interroge à ce titre sur la méthode qui permettrait de renforcer la culture de la protection civile de la population ainsi que l'acquisition de bons réflexes en cas de situation exceptionnelle.

Beaucoup d'efforts ont été faits suite aux catastrophes, mais l'approche des problèmes est encore trop fragmentée. Ainsi, la communication autour du froid a masqué le problème de la grippe.

Les collectivités territoriales ont des plans de communication à destination de leurs populations. Comment mobiliser les collectivités territoriales avec les moyens dont elles disposent ?

Les professionnels de santé sont vecteurs d'informations. Comment dès lors associer les responsables d'établissements médico-sociaux et des établissements de santé à la prévention durable mais aussi aux plans « grand froid ». Comment favoriser un travail de fond avec l'ADEME pour traiter durablement leurs bâtiments dans le sens d'une meilleure protection vis-à-vis des températures extrêmes ?

L'INPES, dont les campagnes sont relayées par les CODES produit de nombreux outils. Comment les accompagner et les rendre plus efficaces ?

On a beaucoup mis l'accent sur la réponse. Il y a nécessité de revoir en amont la responsabilisation et la communication avec les professionnels qui ne parlent pas le même « langage ».

S'il est nécessaire de développer les actions d'information à l'école, encore faudrait-il mettre un peu d'ordre dans la politique d'information des enfants. Il me semble important d'insister sur la nécessité d'éviter la multiplication désordonnée et cloisonnée des messages d'information et de prévention à l'école. Une nouvelle stratégie qui viserait à délivrer successivement à différents âges clefs des messages d'abord généraux puis ciblés mériterait d'être réfléchi. Ainsi, il est possible d'imaginer :

- La délivrance en primaire par exemple d'une base de référence en matière de comportement individuel de prévention et concernant différents domaines (environnement durable, environnement et santé, prévention bucco-dentaire...).

Cela pourrait prendre la forme d'une « charte ».



- Puis aux différentes étapes du secondaire une information ciblée plus étoffée sur les différentes thématiques considérées comme prioritaires en matière de prévention.

Je ne souhaite pas préconiser une charte limitée au seul champ de santé environnement, mais faire en sorte que si cette idée était reprise, elle contienne un ou plusieurs «commandement(s)» relatif(s) au champ environnemental.

**M. Philippe MERAT (ALTERRE)** témoigne du caractère unique de SFERRE en France car basé sur un large partenariat. Souligne le besoin de cohérence entre biodiversité, habitat, qualité environnementale des bâtiments.

3 voies doivent être utilisées pour que l'action soit efficace :

- politique : collectivités, associations ;
- réglementaire : efficace mais il faut avoir les moyens de l'appliquer ;
- déclencher l'envie, démarche personnelle active psychosociale et cognitive.

**Mme Nicole CHARBONNEL (URAF)** : Les usagers sont inquiets sur ces questions, il faut en tenir compte. Chacun s'interroge sur l'avenir de la santé.

**Mme Catherine COHEN (dentiste conseil)** exprime une préoccupation vis-à-vis des maladies professionnelles.

**M. Jacques COUDER (inspecteur vétérinaire, représente la DRSV)** souligne l'augmentation des pathologies émergentes et l'augmentation des vecteurs du fait du réchauffement climatique.

Il est très intéressé par une mise en réseaux de référents et d'experts dans le champ santé environnement tout en soulignant que les champs « santé publique » et « vétérinaire » recoupent des compétences complexes difficiles à croiser.

**M. Guy MAITRIAS (DRASS)** présente les objectifs contenus dans le projet de PNSE 2, en matière de formations et information.

Certains concernent le niveau national, d'autres paraissent déclinables en région. C'est le cas pour les suivants :

- Éduquer les enfants des écoles primaires et secondaires aux risques sanitaires environnementaux.
- Insérer la thématique santé environnement travail dans les programmes de formation des professionnels de l'éducation nationale comme une dimension transversale à des disciplines existantes.
- Encourager la valorisation des bonnes pratiques d'éducation à la santé environnement menées dans les établissements scolaires.
- Renforcer l'animation scientifique locale en promouvant la structuration de pôles de compétence régionaux multidisciplinaires.

# Synthèse des propositions

## En matière de formation :

- Il est nécessaire de tenir compte du PRDF (Plan régional de formation continue) dont le programme est trisannuel, ainsi que des plans locaux de formation (FORMCO, DRAF, Jeunesse et sports) et des plans climat territoriaux.
- Concernant les démarches agenda 21, et démarches d'établissements, il serait nécessaire de réétudier les besoins ressentis et réels. (Le Conseil Régional de Bourgogne impose pour les formations conventionnées une initiation au développement durable).
- Il serait nécessaire également de collaborer avec le CNFPT au minimum en ce qui concerne les agents des collectivités (espaces verts, espèces végétales, allergies etc).

## En matière de concertation

- Nécessité de rechercher des synergies. Les ateliers d'aujourd'hui peuvent être un point de départ pour une mise en réseaux.
- L'établissement d'un plan d'actions nécessite une lecture partagée des diagnostics, une concertation dès l'élaboration. Et il faut que chacun y trouve un intérêt. Un des outils : mise en place d'un espace de travail collaboratif. Le partage de valeurs communes est obligatoire. Arriver à une lecture partagée est important, surtout au regard des incertitudes. Cette concertation permettra d'obtenir une cohérence des messages et de dégager des consensus.



- Le champ d'action est extrêmement vaste d'où l'impossibilité de savoir tout sur tout. Il faut donc des professionnels formés sur chaque thème.
- Mais il faut veiller aussi à participer au développement de l'esprit critique. Les enjeux majeurs ne doivent pas être définis que par les experts. Avoir le souci de s'entourer d'autres compétences et de développer la recherche pour bien connaître les enjeux (Cf. enquête CIRE : alerte (écoles), études de fond / Université de Bourgogne dont laboratoire de psychologie sociale).
- Faire un état des lieux : recenser l'existant en matière d'outils, de méthodes, pour ne pas réinventer. Recenser les besoins existants, les guides de bonne pratique, les annuaires de prestations. Recenser ce que l'on veut faire passer comme information et le public : pour enfants, adultes : lieux de vie, travail, dans le bâtiment, etc....
- Existe-t-il les 10 commandements en santé environnement ?
- Quelles sont les compétences-clés, le socle commun ?

### **En termes de communication**

- Renforcer la communication sur les risques émergents, la gestion de crise. Le PRSE2 est une opportunité pour ce faire.
- Le (long) chemin est tracé : acculturer, sensibiliser, motiver, faire appliquer. Il faudra cependant en définir les indicateurs.

# Liste des documents disponibles

## **ATELIER 1**

- Les principaux polluants de l'air en Bourgogne et leurs sources.
- Principales conclusions de l'étude sur l'évaluation de l'impact sanitaire lié aux polluants atmosphérique sur l'agglomération dijonnaise. Interaction pollution atmosphérique et pollens.
- La vulnérabilité à la pollution, les personnes sensibles - l'importance de la qualité de l'air intérieur.
- Le programme de réduction de la pollution atmosphérique liée aux activités industrielles.

## **ATELIER 2.**

- La lutte contre la non décence, les logements dégradés et l'insalubrité, à travers un partenariat Caisse d'allocation familiale / DDASS.
- La maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (M.O.U.S) de Cote d'Or.

## **ATELIER 3**

- La protection des bassins d'alimentation des captages – Dispositif prévue par l'article 21 de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques.



- La Mission d'Appui à la mise en place des périmètres de protection des captages en faveur des collectivités de Saône-et-Loire.
- La démarche préventive d'amélioration de la qualité de l'eau menée sur la source des Gondards à SAINTS (89).
- Le plan départemental de protection des captages d'Eure-et-Loir – la démarche agro-environnementale en faveur de l'eau.
- Rappel des axes du PNSE 2 relatifs à l'eau.

## **ATELIER 4**

Pas de document support de présentation